

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 5 (1929-1930)
Heft: 8

Artikel: Skitätigkeit der Gebirgsbrigade 10 im Winter 1929/30
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'aux troupes de subsistance de la Division, commandées par le colonel Guillet. Inutile de dire que ces deux officiers supérieurs traduisirent la reconnaissance de leurs troupes en adressant aux donateurs des télégrammes de gratitude et de remerciement. Durant cette semaine-là, les nombreux soldats en permission rentrèrent à leurs unités, de sorte qu'à la veille du jour de l'An, tout le monde avait réintégré son bataillon. Le 31 décembre, les effectifs au complet s'apprêtèrent à célébrer encore dignement le renouvellement de l'année sous les drapeaux. Dans chaque Etat-major et chaque compagnie, on organisa des soirées familiales et récréatives. Comme au soir du 24 décembre, l'Etat-major du bataillon 15 se réunissait de nouveau au complet à l'Hôtel de l'Ours pour y prendre part à un banquet dépourvu de luxe, mais rempli de sincère cordialité où la sympathie, la camaraderie ne cessèrent de régner entre officiers, sous-officiers et soldats. Après tant de périodes, de jours et de semaines passés en commun au service de la Patrie depuis 1914 jusqu'à cette date, un esprit d'union et d'affection s'était créé entre ces hommes, entre chefs et subordonnés, entre supérieurs et inférieurs unis pour le même idéal sacré. Et ce sont ces pensées et ces sentiments qui dominaient ce soir-là et qui se traduisaient si cordialement et si sincèrement dans cette soirée familiale.

A l'issue du modeste et frugal banquet, la fanfare, exécuta des morceaux spécialement étudiés pour la circonstance, morceaux nous rappelant les airs fribourgeois. Alternant avec les productions musicales, les intarissables amateurs Jaeger et Gumy firent monter au plus haut point le diapason de la bonne humeur et de la gaieté générales. C'est dans cette atmosphère de réelle fraternité et de joie qu'à l'heure de minuit, terminant dignement et joyeusement cette année 1917 et débutant non moins agréablement l'année 1918, on se souhaite réciproquement une bonne et heureuse année. Avec les souhaits mutuels, les bonnes paroles, l'échange vigoureux des chaudes poignées de main, on évoqua la pensée et le souvenir des êtres si chers qui là-bas, eux aussi, pensaient à nous, et pour lesquels nous étions ici, sous les drapeaux. Notre excellent et si sympathique commandant du bataillon 15, major Genoud, nous adressa à la fin de la soirée, une vibrante allocution empreinte de bonté toute paternelle et d'esprit de patriotisme qui alla droit au cœur de chacun. Après avoir choqué encore une fois le verre de l'amitié, on rentra dans les cantonnements.

Dans la 3^{me} compagnie une soirée de même genre avait été organisée sous la présidence du toujours si sympathique capitaine Kaelin, au Café du Pont. On joua tout d'abord une jolie petite pièce comique intitulée « Le Réserviste », comédie militaire qui obtint le plus beau succès. Un groupe de chanteurs, sous la direction du lieutenant Bailli, instituteur à Avry-sur-Matran, fut vivement applaudi. A les entendre chanter avec tant d'entrain et de précision, on se serait cru transporté aux pieds de nos montagnes fribourgeoises. D'excellentes paroles prononcées par le capitaine Kaelin et l'impression de notre prochaine démobilisation provoquèrent la gaieté la plus cordiale et déridèrent même les esprits les plus moroses. Nous savons du reste par expérience que rien ne donne plus de satisfaction à nos soldats que l'approche de leur rentrée dans les foyers. Lorsque cette certitude est confirmée par une date même approximative, les fronts se dérident et nous constatons une recrudescence d'entrain et de joie dans les cantonnements. C'est dans cet état d'esprit que la fête du 1^{er} janvier 1918 se passa dans nos bataillons. C'est aussi dans ce même état d'esprit que

cette première semaine de l'année fut employée aux préparatifs de départ. Pendant ces quelques premiers jours, alors que les sections et les différents services du Bataillon vquaient fébrilement à leur besogne préparatoire au départ, la fanfare se rendit dans le secteur des 1^{re} et 2^{me} compagnies du 15, à Soyhières, pour offrir à chacun d'elles un charmant concert. Nos musiciens furent encore une fois applaudis, d'autant plus que ces deux compagnies ont été, pendant un certain temps, privées des auditions toujours goûtées de la fanfare. Ne dois-je pas souligner, une fois de plus, le magnifique rôle de nos musiciens pendant ces longues périodes de service à la frontière ? Semant des flots de gaieté et d'harmonie, se dépensant sans compter pour jeter un rayon de joie et de délassement dans les cœurs, nos musiciens auront plus tard la douce fierté d'avoir contribué à maintenir bien haut le moral des troupes en campagne pendant la guerre.

(A suivre.)

Skitätigkeit der Gebirgsbrigade 10 im Winter 1929/30

Mit Eintritt des Winters schreitet auch die Gebirgsbrigade 10 (Kommandant Herr Oberst Peter Schmid) wieder an die Organisation ihrer gewohnten ausserdienstlichen Skitätigkeit. Als Gebirgstruppe fördert sie damit nicht nur die Ausbildung in einer unbedingt notwendigen Sache, sondern es wird damit auch im allgemeinen für die körperliche Ertüchtigung der Wehrpflichtigen wertvolle Arbeit geleistet.

Diesem Zwecke dienen vor allem zwei **Skikurse** für die Angehörigen der Gebirgstruppen der 4. Division. Der erste Kurs findet vom 28. Dezember 1929 bis 4. Januar 1930 in **Andermatt** statt; Unterkunft und Verpflegung auf Kosten des Kurses in der Kaserne Andermatt. Ein weiterer Skikurs wird vom 18. bis 25. Januar 1930 bei gleicher Organisation wie bis anhin in **Engelberg** durchgeführt; Beitrag an die Unterkunfts- und Verpflegungskosten.

In beiden Kursen werden Klassen für Anfänger, Vorgeübtere und gute Skifahrer gebildet und, soweit die Bundessubvention ausreicht, Beiträge an die Reiseauslagen ausgerichtet. Wehrpflichtigen, die nicht den Gebirgstruppen der 4. Division angehören, ist die Teilnahme an den Skikursen nur soweit Plätze frei sind und gegen Vergütung der gesamten Kurskosten gestattet.

Im Anschluss an den Skikurs in Engelberg findet in diesem idealen Skigebiete Sonntag den 26. Januar 1930, ein **Ski-Einzelwettbewerb für Offiziere, Unteroffiziere und Soldaten** statt. Der Wettkampf wird in Engelberg in zwei Kategorien, einem 25- und einem 15-km-Lauf ausgetragen.

Die erfolgreiche Durchführung in früheren Jahren lässt auch diesen Winter wiederum auf zahlreiche Beteiligung an den Skikursen und am Wettlauf hoffen.

Nachdem anlässlich des grossen Skirennens der Schweiz am 9. Februar 1930 der Schweizerische Militär-Skipatrouillen-Wettkampf in Engelberg stattfindet, wird auf die Durchführung eines besonderen Wettlaufes der Gebirgsbrigade 10 verzichtet. Dagegen werden die Patrouillen der Gebirgstruppen der 4. Division (je ein Führer und drei Mann) an diesem schweizerischen Lauf teilnehmen.

Skiprogramme und Anmeldeformulare für die Skikurse und Wettläufe können beim Skiof. der Geb.-I.-Br. 10, Herr Major Senn, in Olten, bezogen werden, der weitere Auskunft erteilt und an den auch Anmeldungen für die Teilnahme an diesen Veranstaltungen zu richten sind.